



L'organisation non gouvernementale Avocat Sans Frontière Canada (ASFC) a présenté jeudi le bilan du projet baptisé « Justice de première ligne », qui visait principalement à fournir gratuitement des services d'aide juridique et d'assistance judiciaire à des personnes vulnérables, notamment les déplacés du séisme du 12 janvier 2010, a-t-on appris dans un communiqué.

Selon le communiqué, plus de 1900 dossiers en matière civile que pénale, concernant surtout des femmes et des mineurs ont été traités pendant les 3 ans qu'a duré le projet.

« Le projet Justice de première ligne se voulait une réponse aux besoins criants existant après le séisme, de même qu'un projet pilote dont Haïti pourrait s'inspirer pour la reconstruction du système de justice, et plus particulièrement pour le développement d'un modèle d'aide juridique institutionnalisée », a affirmé le directeur de l'ASFC Me Pascal Paradis.

Les séances se sont déroulées aux « Sant Jistis du Champ de Mars » et aux unités décentralisés de Tabarre et Delmas. Nombreux cas de violence faite aux femmes ont été traités lors des assises.

« Livraison des certificats de décès, et des actes de naissances, versement de pension alimentaire, libération des mineurs en détention préventive prolongée, ont été entre autres des actions qui ont été menées par l'organisation », a indiqué Me Paradis.

Le responsable de l'aide juridique et de l'assistance judiciaire d'ASFC à Port-au-Prince Me Patrice Florvilus a fait savoir que « la proximité des services avec les bénéficiaires, leur prise en charge et le suivi tout au long du dossier, le partage et la vulgarisation de l'information, l'attention à la fois juridique et psycho-sociale, constituent des éléments clés du projet qui ont contribué à restaurer la confiance des personnes vulnérables envers le système de justice autrement considéré comme inaccessible et inefficace ».

Ce projet a eu le support notamment de plusieurs organisations internationales et nationales, du gouvernement haïtien à travers le ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, la mairie de Tabarre de l'office de la protection du citoyen.